

## DECISION

### DEMANDE DE SUBVENTIONS: RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SECTEUR PLANOL, RUE JOSEPH FANJON ET RUE DU FOYER COMMUNAL - COMMUNE DE JONQUIÈRES

**VU** l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil communautaire au Président ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°3064 du 12 décembre 2022 et autorisant le Président à solliciter auprès des co-financeurs toutes subventions pour le financement des projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire et figurant dans son annexe ;

**VU** le vote du budget primitif 2023 de la Communauté de communes lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'études de Projet réalisé et rédigé par le bureau d'études ENTECH définissant les caractéristiques techniques et financières du renouvellement du réseau d'assainissement sur le secteur place du Planol, rue Joseph Fanjon et rue du Foyer Communal sur la commune de Jonquières,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement consistent à renouveler et à réhabiliter ces réseaux qui présentent des désordres et des dysfonctionnements,

**CONSIDÉRANT** l'estimation du coût du projet pour la partie assainissement qui s'élève à 424 425.90 € HT soit 509 311.08 € TTC,

#### Décide

- d'adopter le projet de renouvellement du réseau d'assainissement sur le secteur place du Planol, rue Joseph Fanjon et rue du Foyer Communal sur la commune de Jonquières qui s'élève à 424 425.90 € HT soit 509 311.08 € TTC,
- d'approuver les plans de financement prévisionnels présentés en annexe,
- de solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- de modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, les plans de financement prévisionnels ainsi présentés,
- d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions,
- de s'engager à respecter la charte qualité réseaux d'assainissement.

Fait à Gignac, le 2 juin 2023

Le Président



Jean-François SOTO

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la décision n° D2023-20
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter des présentes publications et/ou notification.

Transmise :

- à la Préfecture de l'Hérault le
- au Trésorier de Clermont l'Hérault le

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Pour information au Conseil du 19 juin 2023

Publié le 5 juin 2023

Notifié le

## Plan de financement prévisionnel

### Renouvellement du réseau d'assainissement secteur place du planol, rue Joseph FANJON et rue du Foyer communale commune de Jonquieres

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes (étude sol, topo, géomètre, suivi et missions connexes)	55 360 €	13%	AERMC	127 328 €	30%
Travaux	369 066,00 €	87%	Conseil départemental de l'Hérault	127 328 €	30%
			PART FINANCEURS	254 656 €	60%
			PART AUTOFINANCEMENT	169 770 €	40%
<b>TOTAL HT</b>	<b>424 425,90 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>424 425,90 €</b>	<b>100%</b>